

NOTE RAPIDE N°8

Service d'études du SGARE Grand Est

Le Grand Est, une mosaïque de territoires aux niveaux de vie extrêmement contrastés

Décembre 2018

Résumé

4^{ème} le plus élevé des 13 régions, le niveau de vie médian des ménages du Grand Est s'élève à 20 502€. Cependant, la médiane régionale cache de grandes différences entre les ménages et entre les territoires. Cette note propose ainsi un éclairage sur les disparités de niveau de vie dans la région en les observant à plusieurs échelles.

Le Grand Est, une mosaïque de territoires aux niveaux de vie extrêmement contrastés

A RETENIR

20 502€

La médiane du niveau de vie des ménages dans le Grand Est, 4^{ème} sur les 13 régions

25 754€

La différence de niveau de vie entre les 10% des ménages les plus modestes et les 10% des plus riches dans le Grand Est

12 340€

Seuil de pauvreté à 60% du niveau de vie médian en France métropolitaine en 2015

Des niveaux de vie plus favorables dans les grands systèmes urbains de la région avec de fortes inégalités

Des niveaux de vie plus homogènes et plus faibles dans les espaces ruraux peu denses et d'ancienne industrie

Le niveau de vie¹ correspond au total des ressources disponibles d'un ménage (revenus déclarés, prestations sociales, prime à l'emploi) après déduction des impôts. Afin de prendre en compte les économies d'échelle liées à la vie en groupe, il est exprimé par unité de consommation. À chaque membre du ménage étant attribué un poids (une unité de consommation), le niveau de vie équivaut donc au revenu disponible d'un ménage corrigé selon sa taille et l'âge de ses membres.

Le niveau de vie médian élevé du Grand Est cache des inégalités sensibles entre les ménages

En France métropolitaine, la médiane² du niveau de vie des ménages est de 20 566€ en 2015. Ce qui signifie qu'une première moitié des ménages dispose de moins et qu'une deuxième moitié dispose de plus. Avec 20 502€, le niveau de vie médian des ménages du Grand Est est proche du niveau métropolitain (Illu. n°1). Il avoisine également celui de la Bretagne (20 511€) et du Centre-Val de Loire (20 494€).

Les disparités de niveau de vie sont

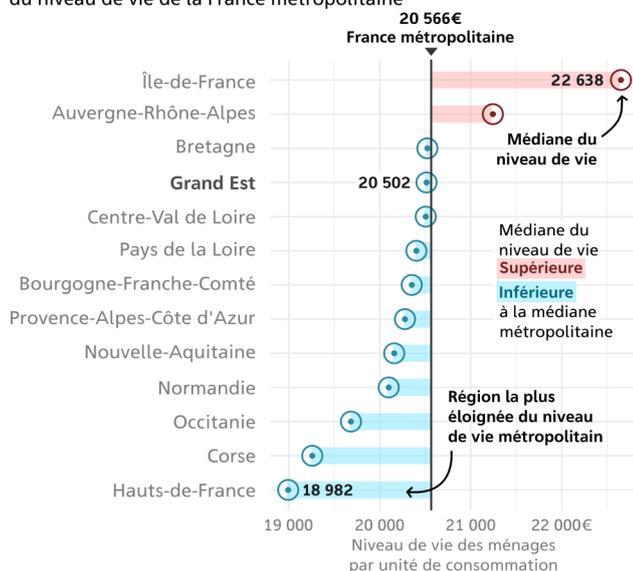
fortes entre les régions, le Grand Est jouxtant les deux régions dont les situations sont les plus extrêmes. L'Île-de-France d'abord, où la médiane du niveau de vie des ménages est la plus élevée (22 638€), en lien avec un coût de la vie important et une concentration des professions à hauts salaires. Les Hauts-de-France ensuite, région au niveau de vie médian le plus faible (18 982€) dans laquelle la pauvreté⁴ touche près 18,6% des individus et le chômage 12,4% de la population active au dernier trimestre 2015.

Cependant, l'agrégation des niveaux de vie à l'échelle régionale cache les inégalités entre les ménages. Si le niveau de vie médian des ménages du Grand Est est parmi les plus élevés (4^{ème}), la différence absolue entre celui des plus modestes et des plus riches est aussi l'une des plus grandes (5^{ème}). Ainsi, le niveau de vie maximum des 10% des ménages les plus modestes (1^{er} décile³, 10 839€) est inférieur de 25 754€ au niveau de vie minimum des 10% des ménages les plus riches (9^{ème} décile, 36 594€), soit un rapport de 3,4. Le 1^{er} décile du niveau de vie étant le 8^{ème} le plus bas des 13 régions alors que le 9^{ème} décile est le 4^{ème} le plus haut.

Illustration n°1

A hauteur de celui de la France, le niveau de vie du Grand Est en 2015 est le 4^{ème} plus élevé des 13 régions

Médiane du niveau de vie des ménages (une moitié dispose de moins, une moitié dispose de plus) par région en 2015 et écart à la médiane du niveau de vie de la France métropolitaine



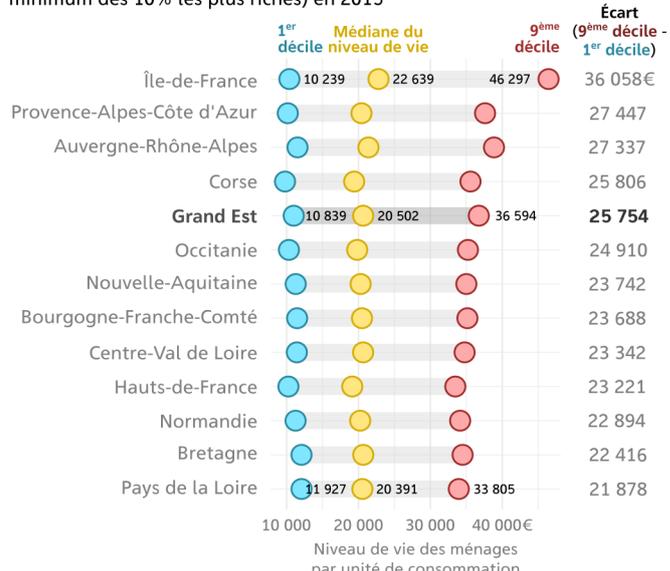
Source : INSEE FILOSOFI 2015

Service études SGARE Grand Est 11/2018

Illustration n°2

L'écart de niveau de vie entre les ménages du Grand Est les plus modestes et les plus riches est le 5^{ème} plus élevé des régions

Écart de niveau de vie des ménages entre le 1^{er} décile (niveau de vie maximum des 10% les plus modestes) et le 9^{ème} décile (niveau de vie minimum des 10% les plus riches) en 2015



Source : INSEE FILOSOFI 2015

Service études SGARE Grand Est 11/2018

L'effet de composition et l'effet d'interdépendance territoriale

Les différences géographiques de niveau de vie doivent être interprétées avec prudence. Deux effets peuvent être pris en compte.

Le premier est l'effet de composition. D'une part, le niveau de vie médian d'un territoire est influencé par le poids des catégories socio-professionnelles qui y résident. D'autre part, la localisation des activités économiques étant différenciée, elle joue sur les salaires moyens des territoires. Si les activités à haut salaire sont concentrées dans un territoire et celles à faible salaire dans un autre, le premier présentera un niveau de vie supérieur au second.

Le deuxième est l'effet d'interdépendance territoriale. Le niveau de vie des ménages est composé des revenus du travail dont le lieu ne correspond pas nécessairement au lieu de résidence. De fait, la médiane du niveau de vie d'un territoire peut être sensible à des revenus extérieurs. Le cas des travailleurs frontaliers, qui résident en France et travaillent au Luxembourg ou en Suisse pour des salaires élevés est un exemple bien

connu de la région Grand Est.

Les différences géographiques de niveau de vie relèvent donc de la variété des contextes socio-économiques des territoires et des disparités entre les ménages qui y habitent, comme l'illustrent les départements du Grand Est.

Une opposition entre les départements les moins denses et les plus denses

Dans le Grand Est, les différences de niveau de vie opposent les départements les moins densément peuplés (de 29 à 63 habitants/km²), soit dans l'ordre croissant la Haute-Marne, la Meuse, l'Aube, les Ardennes et les Vosges, aux départements les plus densément peuplés (de 70 à 235 habitants/km²), soit la Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Les départements les moins denses affichent tous un niveau de vie médian sensiblement inférieur au niveau de vie médian métropolitain (Illu. n°3). Il est au plus bas dans les Ardennes (18 541€) qui est également le 7^{ème} département de France au niveau de

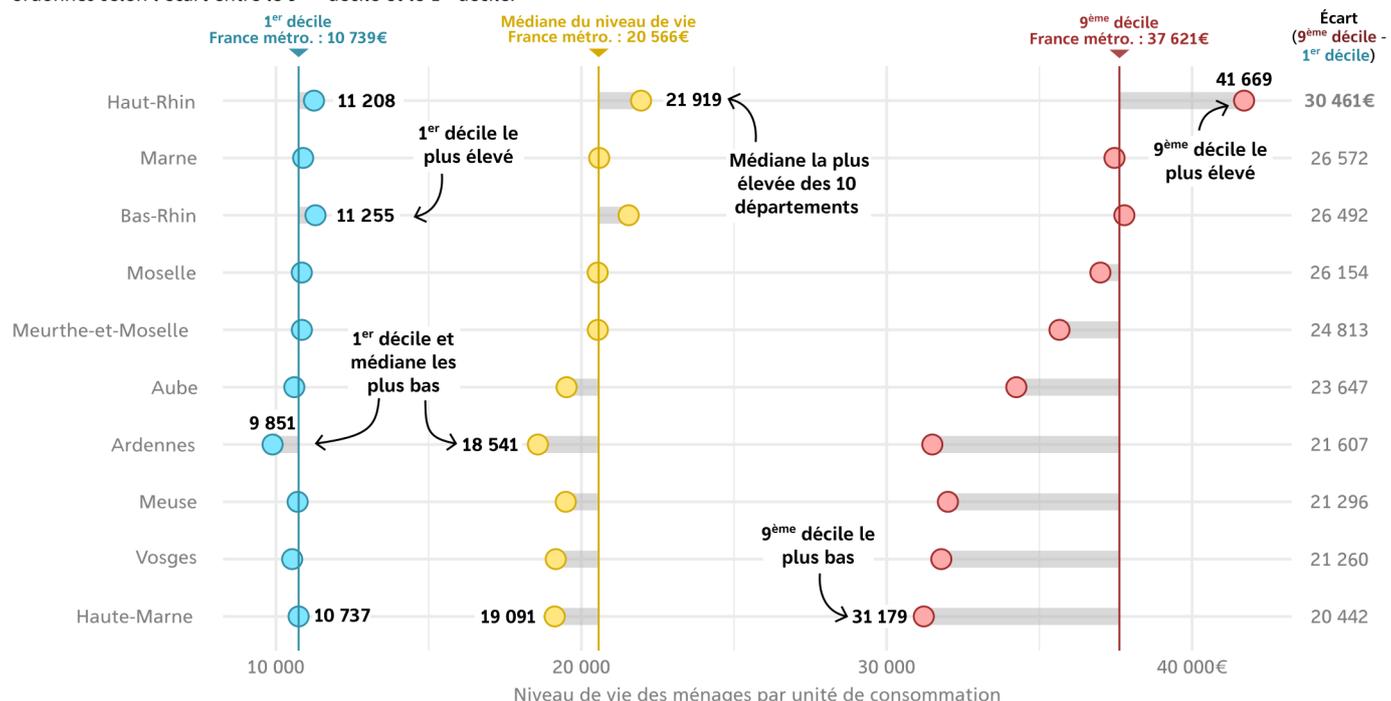
vie médian le plus faible. A l'inverse, la médiane des départements denses avoisine celle de la France métropolitaine, et la dépasse même largement dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Les écarts de niveau de vie entre les plus modestes et les plus riches sont cependant plus faibles dans les départements les moins denses, notamment car le 9^{ème} décile y est largement plus bas (31 458€ à 34 209€ contre 35 622€ à 41 669€).

La structure de la population n'est pas la même d'un département à l'autre, ce qui explique en partie ces différences de niveau de vie. Comparés aux départements denses, les moins denses concentrent relativement plus d'individus vivant sous le seuil de pauvreté en 2015 : 15,6% dans la Meuse à 19,5% dans les Ardennes, contre 13,1% dans le Bas-Rhin à 14,7% en Moselle. Ils concentrent aussi moins de cadres et de professions intellectuelles supérieures (4,9% à 6,5% contre 8,6% à 11,9% en 2015, INSEE) ou de personnes diplômées du supérieur chez les plus de 15 ans non scolarisés (de 15,6% à 18,7% contre 23,5% à 28,3% en 2015, INSEE), soit des catégories susceptibles d'être mieux rémunérées.

Illustration n°3

Dans le Haut-Rhin, les 10% des ménages les plus riches disposent d'un niveau de vie au minimum supérieur à 4 048€ aux 10% des ménages les plus riches de France métropolitaine

1^{er} décile, médiane et 9^{ème} décile du niveau de vie des ménages en 2015 par département et écart au niveau métropolitain. Les départements sont ordonnés selon l'écart entre le 9^{ème} décile et le 1^{er} décile.

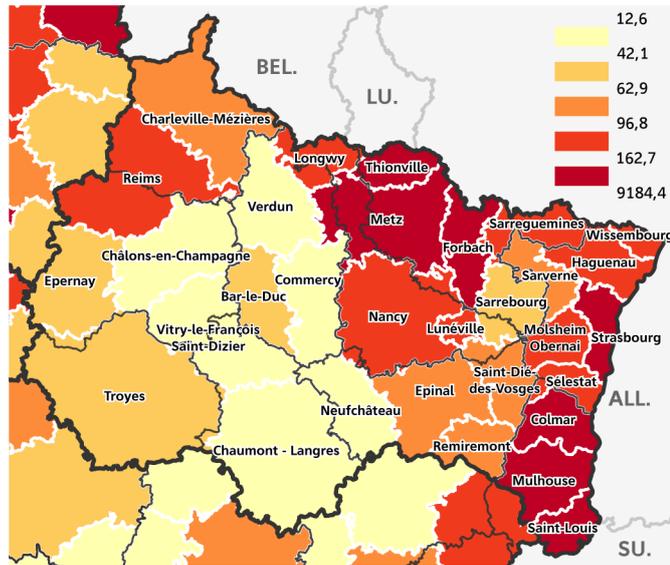


Au contact de la Suisse, la zone d'emploi de Saint-Louis affiche un niveau de vie très élevé

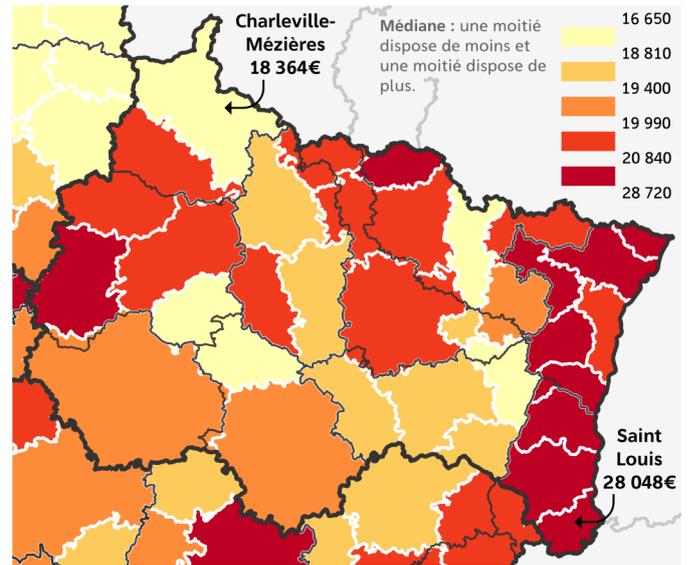
Niveau de vie des ménages par unité de consommation dans les zones d'emploi du Grand Est en 2015

Méthode : répartition des 304 zones d'emploi de France métropolitaine en 5 classes d'effectifs égaux (chaque classe compte 20% des zones d'emploi). Par exemple, la zone d'emploi de Charleville-Mézières fait partie des 20% des zones d'emploi de France métropolitaine où la médiane du niveau de vie des ménages est la plus basse. Pour chaque carte, le minimum et le maximum dans le Grand Est sont annotés.

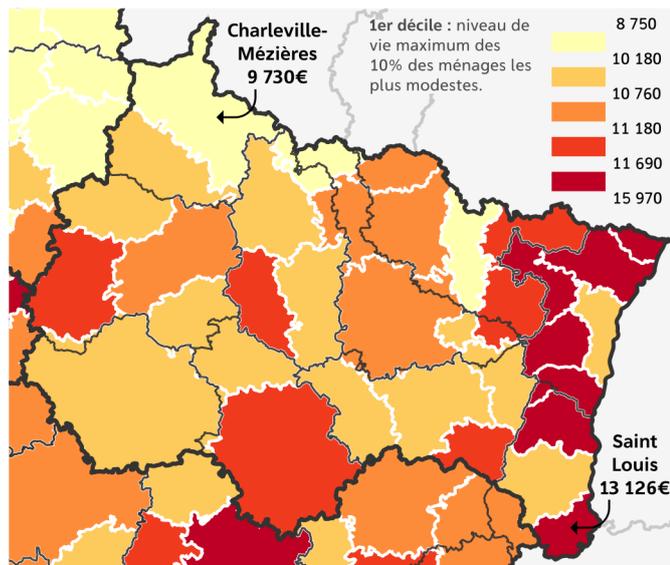
Densité d'habitants/km2 en 2015



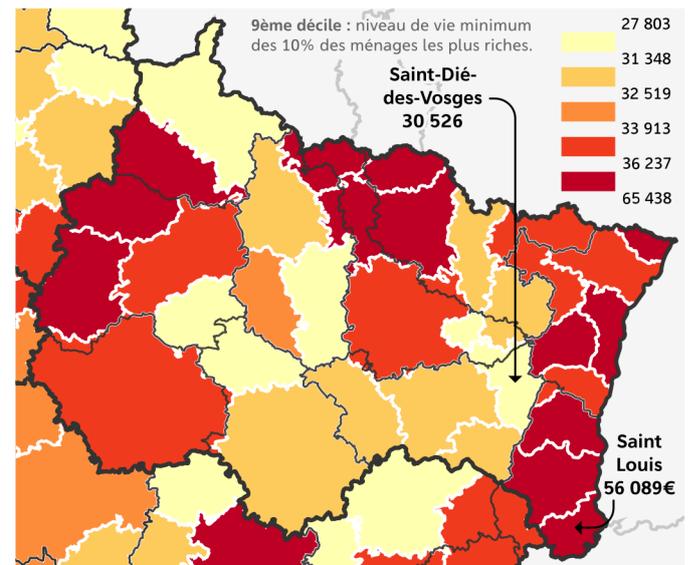
Médiane du niveau de vie des ménages, en €



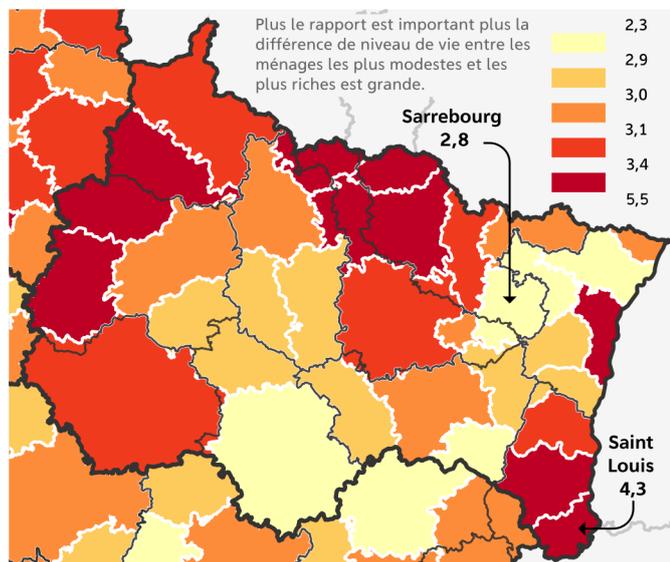
1er décile du niveau de vie des ménages, en €



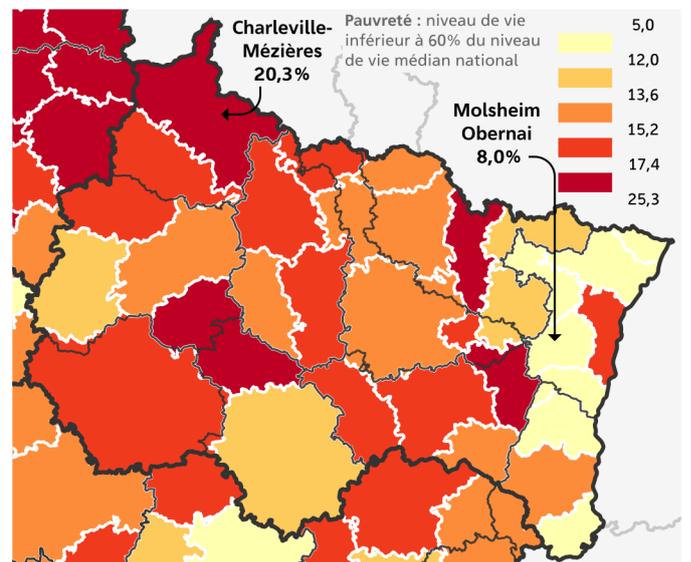
9ème décile du niveau de vie des ménages, en €



Rapport 9ème décile/1er décile



Taux de pauvreté des individus, en %



Source : INSEE FILOSOFI 2015, RP 2015

Service d'études SGARE Grand Est - 11/2018

Deux tendances qui épousent l'armature urbaine du Grand Est

Centrées sur le Grand Est, les cartes ci-contre représentent les indicateurs de niveau de vie par zone d'emploi⁵, soit l'espace dans lequel la plupart des ménages habitent et où ils sont notamment rémunérés par leur travail. Les 31 zones de la région sont comparées aux autres zones d'emploi de France métropolitaine. La carte des densités de population relativise la taille des grandes zones d'emploi à faible densité de population pour mieux cibler les espaces à enjeux.

Les cartes dessinent deux tendances qui épousent l'armature urbaine de la région (Cf. Documentation, INSEE Grand Est 2016). D'une part, les trois grands systèmes urbains dans lesquels les ménages disposent d'un niveau de vie favorable, et notamment les plus aisés (carte du 9^{ème} décile), mais qui se distinguent par de fortes inégalités : Plaine d'Alsace, le couloir Luxembourg-Nancy, et le triptyque Reims – Châlons-en-Champagne – Troyes. D'autre part, les zones d'emploi situées dans l'interstice de ces systèmes, au niveau de vie plus homogène mais affaibli par des dynamiques locales peu favorables (recul de l'emploi, déprise) : les zones d'emploi de Verdun, Neufchâteau ou Sarrebourg par exemple.

Les niveaux de vie des zones d'emploi de la plaine d'Alsace sont parmi les plus élevés de France

Dans la Plaine d'Alsace, les zones d'emploi se positionnent parmi les 20% des zones au niveau de vie le plus élevé de France. De Wissembourg au Nord jusqu'à Mulhouse au Sud, le niveau de vie médian des ménages s'échelonnent de 20 914€ à 22 852€. La situation de Saint-Louis, proche de la Suisse, étant singulière en France avec une médiane de 28 048€. Seule la zone d'emploi de Strasbourg ne rejoint pas le peloton de tête national. Si le revenu médian de ses ménages y demeure supérieur à la médiane métropolitaine (20 828€), la pauvreté s'y concentre. 17,0% de ses habitants vivent sous le seuil de pauvreté alors que dans les zones voisines ce taux chute jusqu'à 9,1% à Haguenau. Les inégalités entre les ménages sont donc très fortes dans la zone d'emploi de Stras-

bourg. Le niveau de vie minimum des plus riches (38 980€) étant 3,8 fois supérieur au niveau de vie maximum des plus modestes (10 885€).

Dans le sillon Lorrain, qui regroupe les zones d'emploi des métropoles de Nancy et Metz et celles de Longwy et Thionville frontalières du Luxembourg, les niveaux de vie médians sont légèrement moins élevés que dans la Plaine d'Alsace (de 20 512€ à 21 682€). Toutefois, le niveau des salaires luxembourgeois nourrit en partie l'écart entre les navetteurs transfrontaliers et les autres résidents. Le 9^{ème} décile du niveau de vie des ménages, parmi les plus élevés de France métropolitaine, augmente en approchant de la frontière : 36 091€ à Nancy, 36 764€ à Metz, 38 131€ à Longwy et 41 400€ à Thionville. Le rapport entre le revenu disponible des plus modestes et des plus riches grimpe alors à 3,8 dans les zones frontalières, le taux de pauvreté avoisinant 17 % à Longwy.

Enfin, aux portes de l'Île-de-France, dans le triptyque Reims – Châlons-en-Champagne - Troyes, la médiane se tient dans un intervalle de 19 501€ à 20 415€, en retrait par rapport à la médiane métropolitaine. En lien avec son économie liée au Champagne, le niveau de vie est plus élevé dans la zone d'emploi d'Épernay (21 152€, médiane), en particulier pour les plus riches (39 663€, 9^{ème} décile).

Dans les espaces interstitiels, quelques zones affichent un niveau de vie intermédiaire, voire équivalent à la médiane métropolitaine : Chaumont-Langres, Bar-le-Duc, Sarrebourg et Sarreguemines (de 19 690€ à 20 541€). Toutefois, pour la majorité des zones, les niveaux de vie sont moins favorables, en particulier pour Charleville-Mézières, Vitry-le-François – Saint-Dizier, Saint-Dié-des-Vosges et Forbach, où la médiane descend de 18 752€ à 18 365€ et où la pauvreté touche de 17% à 20% de la population. Dans l'ensemble, les zones d'emploi de ces espaces ruraux ou au passé industriel font face à une déprise démographique ou au recul du nombre d'emplois, et parfois aux deux phénomènes conjugués. Les niveaux de vie, souvent plus bas, sont aussi plus homogènes. Le rapport interdécile s'établit au minimum à 2,8 dans les zones de Chaumont-Langres, Remiremont ou Sarrebourg

et ne dépasse pas 3,2 pour Charleville-Mézières et Forbach.

Saint-Louis et Charleville-Mézières, deux zones d'emploi frontalières aux trajectoires divergentes

Près de 10 000€ séparent la médiane du niveau de vie de la zone d'emploi de Saint-Louis, au premier rang dans le Grand Est (28 048€), et celle de Charleville-Mézières, au dernier rang (18 364€).

La zone d'emploi de Charleville-Mézières, qui rassemble les deux principaux pôles urbains du département des Ardennes (Charleville-Mézières et Sedan), est la plus marquée par la pauvreté de la région (20,3% d'individus vivant sous le seuil de pauvreté), les 10% des ménages les plus modestes disposant d'au maximum 9 730€ de niveau de vie. À l'échelle nationale, cette zone figure parmi les 20% des zones d'emploi de France métropolitaine au niveau de vie le plus bas, au 1er décile le plus faible et au taux de pauvreté le plus fort. Ce territoire est confronté à des processus anciens et constants de dépeuplement (départ des classes d'âges jeunes et intermédiaires, vieillissement de la population) et de déclin d'une industrie spécialisée (métallurgie notamment) qui peine à se reconvertir.

À l'opposé, la zone d'emploi de Saint-Louis profite pleinement du rayonnement économique de Bâle (biotechnologie, logistique, culture, place financière et grands sièges sociaux) et des rémunérations suisses. Le niveau de vie médian de ses ménages (28 048€) se classe parmi les 3 plus élevés de France métropolitaine avec la zone d'emploi d'Houdan dans les Yvelines et Le Genevois Français (28 722) en Haute-Savoie, autre zone d'emploi sous l'influence d'une métropole suisse. Les 10% des ménages les plus riches disposent d'un niveau de vie minimum de 56 089€ contre 37 621€ pour le 9^{ème} décile national.

Les trajectoires divergentes de ces deux zones d'emplois, l'une en déclin et l'autre prospère, montrent ainsi que les disparités géographiques des niveaux de vie tiennent davantage à des processus de développement propres qu'à des inégalités territoriales en soi.

Définitions

1 Niveau de vie par unité de consommation, INSEE

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

2 Médiane

La médiane est la valeur qui partage une distribution en deux parties égales.

Pour la distribution du niveau de vie des ménages, la médiane est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 50% des ménages et au-dessus duquel se situent 50% des ménages.

3 Déciles, 1^{er} décile et 9^{ème}

Les déciles sont les valeurs qui partagent une distribution en dix parties égales.

Pour le niveau de vie des ménages, le premier décile est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10% des ménages et le neuvième décile est le niveau de vie au-dessus duquel se situent 10% des ménages.

Inversement, le premier décile est le niveau de vie au-dessus duquel se situent 90% des ménages et le neuvième décile est le niveau de vie en-dessous duquel se situent 90% des ménages.

4 Taux de pauvreté, INSEE

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Dans FILOSOFI, un individu est donc considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

5 Zone d'emploi, INSEE

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Les données

La note repose sur l'analyse des données issues du dispositif **FILOSOFI 2015**, mis en œuvre afin de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté à un niveau local. Les données issues de FILOSOFI, disponibles chaque année depuis 2012, sont diffusées par l'INSEE.

Documentation

- Pierre DUMOLARD, Inégalités Géographiques de revenu en France métropolitaine, M@ppemonde, n°116, Avril 2014
- INSEE Grand Est, Les dynamiques socio-économiques du Grand Est dans son environnement régional et transfrontalier, INSEE Dossier Grand Est, n°4, Décembre 2016
- France Stratégie, D'où viennent les écarts de salaire entre les territoires?, La note d'analyse, n°55, Mai 2017
- Olivier Bouba-Olga, Michel Grossetti, Benoit Tudoux, Les inégalités spatiales de salaire en France : différences de productivité ou géographie des métiers?, HAL, <hal-016797747>, Janvier 2018
- CGET, Rapport sur la cohésion des territoires, Juillet 2018

Le Service d'études, d'évaluation et de prospective du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et Européennes (SESGARE) de la Préfecture de région Grand Est

Le SESGARE est une structure d'aide à la décision au service du Préfet de région. Dans un cadre interministériel, il contribue à l'élaboration de la stratégie régionale de l'Etat en développant des capacités d'expertise sur les champs des politiques régionales.

Directeur d'études

Pierre LAVERGNE - pierre.lavergne@grand-est.gouv.fr

Chargé d'études

Julien GUERARD - julien.guerard@grand-est.gouv.fr